



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION PTI
POA POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE DURANT LA SEMAINE DE LA
PETITE ENFANCE**

**DÉCISION N° DM-25-058
EN DATE DU 04 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « PTI POA », dont le siège est situé au 63 bis, avenue de Saint-Exupéry 31400 Toulouse et est représentée par Patrick Gineste en qualité de président, d'assurer 11 représentations du spectacle « Le carnaval des couleurs » sur la période du 31 mars 2025 au 11 avril 2025 au sein des structures petites enfances de la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association « PTIPOA », représentée par Patrick Gineste en qualité de président, un contrat de cession pour assurer 11 représentations du spectacle « Le carnaval des couleurs » pour un montant de six mille cinq cents euros (6500 € net de taxe).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH